

**Il est temps de casser la tirelire !**

Paris,  
Le 1<sup>er</sup> décembre 2023.



Comme vous le savez, le mouvement de grève de l'été dernier à l'initiative de **SUD Rail - CGT** a permis d'obtenir des avancées importantes qui ont été formalisées lors des dernières NAO :

- **Deux augmentations successives du salaire de base** des agents commerciaux TGV et vendeurs ambulants Intercités totalisant **+ 6,36 % en 2023** (+5,02% en janvier et +1,34% en juillet).
- **Garantie de ne plus avoir un seul salaire de base en dessous du SMIC mensuel d'ici deux ans.**

**Malheureusement, force est de constater que nous sommes encore loin du compte !**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, trois années se sont écoulées avec plusieurs événements contribuant à alimenter un contexte inflationniste particulièrement marqué :

- l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences sur le ralentissement économique,
- le conflit Russie-Ukraine,
- les pénuries de matières premières liées aux aléas climatiques,
- la flambée des prix de l'énergie.



Cette inflation a engendré 8 revalorisations successives du SMIC au cours de ces trois années, portant sa dernière revalorisation à **1 747 € brut** depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023. Les premières estimations prévoient un SMIC porté à **1 776,90 €** au 1<sup>er</sup> janvier prochain (soit nouvelle hausse de +1,7%)...

**En conséquence, SUD Rail alerte la Direction : de nombreuses qualifications de notre escalier professionnel sont encore et toujours rémunérées en dessous du SMIC mensuel :**

Qualification	Salaire de base actuel	Ecart / SMIC actuel : 1747,20 €	Ecart / SMIC prévisionnel (au 01/01/2024) : 1776,90€
Vendeur Ambulant Intercités	1 656,16 €	- 91,04 €	- 120,74 €
Commercial de Bord JUNIOR	1 656,16 €	- 91,04 €	- 120,74 €
Commercial de Bord MAJOR	1 678,67 €	- 68,53 €	- 98,23 €
Commercial de Bord SENIOR	1 702,79 €	- 44,41 €	- 74,11 €
Commercial de Bord EXPERT	1 727,58 €	- 19,62 €	- 49,32 €

**Les prochaines Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) 2024 vont débuter le 5 décembre prochain, et revêtent donc une importance capitale afin que l'engagement pris par la Direction Générale par voie d'accord soit enfin honoré !**

À l'heure où les performances économiques de l'entreprise Newrest Wagons-Lits affichent une forme quasi-olympique, ce n'est pas les réserves financières qui manquent dans les caisses de Newrest grâce au juteux contrat de notre activité de restauration ferroviaire largement subventionné par SNCF.

Il paraît indispensable pour **SUD Rail** qu'une juste récompense de l'engagement et des efforts fournis par tous les salarié-e-s se traduise par une **revalorisation significative** des grilles salariales, **toutes catégories confondues** (employés, maîtrises, et cadres) lors de ces prochaines négociations NAO !

Au printemps dernier, le Gouvernement a invité toutes les branches professionnelles et toutes les entreprises qui le peuvent, à se mobiliser pour répondre à cette première préoccupation des Français qu'est le pouvoir d'achat, et donc à renégocier au plus vite leurs grilles salariales. Notre organisation syndicale avait alors interpellé M. BERGAMO afin de connaître la position qu'allait adopter l'entreprise pour répondre à cet appel : Silence Radio !

**Nous attendons encore sa réponse...**

**C'est dire toute la considération qu'a notre Directeur Général pour l'instauration du dialogue social...**

**C'est dans ce contexte pour le moins tendu que s'annoncent les futures NAO... Ambiance !**

## **Newrest impose l'utilisation des bornes de commandes CEL à bord des TGV sans rien négocier...**

**Deux bornes de commande CEL vont bientôt être déployées sur chaque TGV, disposées de part et d'autre des accès à la voiture-bar. Ce nouvel outil technologique, prévu dans l'accord-cadre conclu entre SNCF et Newrest Wagons-Lits prévoit une mise en place progressive de ces bornes pendant toute la durée du contrat. 180 rames TGV seront équipées de bornes CEL d'ici fin 2024, en commençant par l'axe TGV Nord.**

**Les agents lillois seront donc les premiers commerciaux concernés et formés pour l'utilisation de ces bornes CEL, à partir de mi-décembre 2023.**

### **SUD Rail demande des éclaircissements sur plusieurs points :**

- **Enclenchement d'une mission CSSCT** afin d'identifier les surcharges de travail et tous les nouveaux risques induits liés à la gestion des bornes CEL ;
- **Etablir une liste de procédures et modes dégradés** qui tiennent compte de toutes les anomalies et défaillances que peuvent subir les agents en service à bord du TGV ;
- **Définir des contreparties financières** en conséquence de la gestion de ce nouvel outil ;

**Tant que toutes ces questions restent en suspens, SUD RAIL appelle l'ensemble des agents commerciaux à ne pas utiliser les bornes CEL en service à bord des TGV !**



**Notre organisation syndicale alerte l'Employeur sur la rupture d'égalité en terme de rémunération** que provoquera le déploiement progressif des bornes CEL sur l'ensemble des TGV :



Le calcul de l'intéressement sera impacté de tel sorte à ce qu'un agent commercial bénéficie d'un levier supplémentaire de chiffre d'affaires sur une rame équipée de 2 bornes CEL et remporte ainsi la course à 7% d'intéressement, comparativement à un agent qui n'avait pas de rame équipée de bornes CEL la semaine suivante sur la même course.

**SUD Rail ne peut que déplorer, encore une fois, le manque de respect qu'a notre Direction vis-à-vis des Instances du Personnel, dans la mesure où ce déploiement s'effectue à marche forcée, unilatéralement, sans l'aval de la délégation du CSE et sans la moindre négociation sur des adaptations de service que nous considérons indispensables...**

## **Couverture Santé : Bilan comptable de la mutuelle « Génération »**

Notre contrat de santé actuel datant de décembre 2021 garantissait une structure de cotisations dont les prix étaient bloqués pendant deux ans. Au terme de ces deux ans, le bilan s'avère positif : **le montant des cotisations salariales et patronales (1,37 million €) permet de couvrir le montant des prestations de remboursement qui ont été reversées auprès de l'ensemble des bénéficiaires (1,13 million €).** Il a donc été décidé pour l'année 2024 à venir :



- **Maintien à l'identique, en euros, des prix de toute la structure de cotisation (base et options).**
- **Maintien à l'identique de l'ensemble des garanties de remboursements et prises en charge.**
- **Maintien à l'identique de l'ensemble de la structure de prévoyance.**

Ces bons résultats s'expliquent en partie par une augmentation du recours au **réseau Santéclair** en optique et dentaire qui permet des prises en charge de soins à des prix raisonnés et négociés avec les partenaires de santé.